



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 22 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 22 mars à 19h00, le conseil municipal de la commune de Draveil, légalement convoqué le 15 mars, s'est rassemblé dans la salle du théâtre Donald Cardwell de Draveil, sous la présidence de Monsieur Richard PRIVAT, Maire.

Présents : 24 puis 23

M. PRIVAT, M. ROUSSET, Mme JOURDANNEAU-FORT, M. BATTESTI, M. PHILIPPE, M. GUIN, M. BARRANCO (jusqu'à la DCM 24-03-015), Mme ARNAUD, M. MABROUK, Mme CHEVEREAU, M. SAINT-JULIEN, Mme HIDRI, Mme TZAREWSKY, Mme ALBORGHETTI, M. RAGUENES, Mme MATSA, Mme PAYEUR, M. CHARDEY, Mme BAUCE, M. PAQUET, Mme BELLAY, M. GUIGNARD, M. DAMERVAL, M. BOUILLET,

Absents, Excusés, Représentés : 9 puis 10

Mme DONCARLI représentée par Mme JOURDANNEAU FORT, Mme BOUBY représentée par M. BATTESTI, M. BARRANCO représenté par M. PHILIPPE (à partir de la DCM 24-03-016), M. DAFI représenté par M. PRIVAT, Mme ZOURHDI représentée par Mme CHEVEREAU, Mme CHANARD représentée par M. ROUSSET, Mme BREDIN représentée par M. MABROUK, M. GIOVANNACCI représenté par Mme ALBORGHETTI, Mme BOERI-CHARLES représentée par M. GUIGNARD, M. CHARDONNET représenté par M. BOUILLET,

Absents, Excusés, non Représentés : 2

M. LEMAITRE, Mme LANDRAU

Secrétaire :

Aurore TZAREWSKY

La séance a été ouverte à 19h13 sous la présidence de M. PRIVAT, Maire, qui a fait l'appel.

Mme TZAREWSKY a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil municipal.

M. le Maire soumet le procès-verbal du 18 décembre 2023 aux membres du Conseil. Municipal qui est approuvé à l'unanimité.

Les décisions ont été portées à la connaissance des conseillers municipaux présents : les groupes d'opposition sont intervenus à propos de 2 décisions, à savoir 24 03 056 et 24 03 057. Ils demandent des précisions.

M. le Maire rappelle aux élus que la motion « pour un RER C qui réponde aux besoins des usagers », proposée par le groupe Transition Démocratique, Ecologique et Sociale, qui a été reportée lors du précédent Conseil municipal, sera traitée en fin de séance. Il en est de même des questions diverses concernant l'état d'avancement des travaux du cinéma, elles seront abordées en fin de séance.

Puis, il procède à l'ordre du jour.

DCM 24-03-011 Rapport d'orientations budgétaires Ville 2024
--

M. le Maire donne la parole à M. ROUSSET

M. ROUSSET rappelle l'importance du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB). Il permet d'appréhender la constitution du budget qui sera présenté au prochain Conseil Municipal. La finalité du budget est d'assurer l'ensemble des services à la population draveilloise, les missions de services publics, mais aussi de préserver et d'embellir le cadre de vie de la commune.

« Dans le cadre de ce ROB, nous avons souhaité vous présenter une rétrospective depuis 2018, car notre pays, notre ville, nous tous, avons subi des confinements liés au Covid-19, l'inflation, la hausse du coût de la vie et nous assistons à une guerre aux portes de l'Europe. Cette rétrospective que nous avons souhaitée depuis 2018 jusqu'en

2022 doit nous permettre de comprendre la véritable rupture que nous subissons en matière de budget.

Le « Quoiqu'il en coûte » que nous pouvons entendre au niveau étatique est strictement impossible à notre niveau. Nous sommes régis par deux principes : celui du réalisme et celui de la sincérité dans la tenue de notre budget. Dans notre pays, les collectivités territoriales jouent un rôle prépondérant auprès de nos concitoyens et pourtant les situations budgétaires deviennent de plus en plus tendues. Toutefois, à Draveil, nous poursuivons notre politique que nous avons inscrite lors de notre élection. Nous devons aussi l'adapter aux contraintes budgétaires que nous subissons et à d'autres contraintes, bien supérieures, telles que le réchauffement climatique dont nous observons la continuelle dégradation. Ces contraintes doivent être intégrées dans la politique que nous menons pour la Ville. Une transition énergétique est un devoir pour nous, et surtout, pour préserver le futur des générations. Pour cette raison, dans le cadre de ce ROB, la première partie sera la rétrospective afin d'appréhender les fameuses ruptures que nous subissons et les conséquences aujourd'hui dans l'élaboration de notre budget 2024.

Lecture du Rapport d'Orientations Budgétaires Ville 2024 « rétrospective ». (Arrivée de M. Paquet)

L'objectif du ROB est de nous projeter jusqu'en 2026, c'est-à-dire d'établir un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI). Avant de nous projeter, nous devons prendre en compte un critère : le contexte économique dans lequel on s'inscrit. L'INSEE prévoit en 2024 une inflation à 2,7 %, en 2025, 1,9 % et en 2026, 2 %. Nous continuerons à avoir de l'inflation, même si elle ne sera pas aussi importante que celle que nous avons vécu. Néanmoins, cela impacte les dépenses, mais aussi la recette.

Lecture du ROB « prospective ».

Je vous ai décrit les hypothèses, car il faut en faire. Ensuite, je vous ai décrit le PPI, qui n'est pas une hypothèse, mais une volonté politique avec les temps. Désormais pour y parvenir, il faudra réaliser des arbitrages. En effet, les recettes ne seront pas à la hauteur de nos dépenses, et l'emprunt n'est pas la seule solution. Dans cette ville, nous avons tout de même un cercle vertueux — et je remercie tous nos agents qui y contribue avec l'impulsion de leurs élus — qui consiste à réduire les dépenses ou en tout cas à les maîtriser avec un tissu d'actions que l'on opère et que l'on doit poursuivre. C'est important.

Je vous ai présenté un PPI. Il n'y a aucune obligation, mais je trouve important de vous montrer ce qu'est un PPI (plan pluriannuel de fonctionnement). L'arbitrage doit s'élever à 1 500 000 €/an sur les trois années à venir.

Lecture du ROB « arbitrage »

Le PPI se structure autour de quatre priorités, que nous avons toujours eues :

- L'enfance et la jeunesse ;
- La sécurité ;
- Transition énergétique, développement durable et le plan cyclable ;
- Cadre de vie

Lecture du PPI

Ce PPI est dans la droite ligne de ce que nous avons toujours réalisé, ambitieux et en même temps raisonnable, qui prend en compte les besoins des Draveillois. Le document contient toutes les illustrations et je tiens d'ailleurs à remercier pour la qualité du travail effectué pour le ROB et le PPI, les services. Cela a demandé un travail très important aux services d'élaborer cela.

La rétrospective vous a montré cette rupture avec ce changement de paradigme que l'on a présenté avec cet accroissement des dépenses, les hausses structurelles et conjoncturelles subies, néanmoins nous devons continuer à investir tout en maîtrisant notre finance. En établissant ce ROB et ce PPI, notre volonté est de dégager de l'excédent de fonctionnements pour continuer à investir au service de la ville comme nous l'avons fait. Pour ce faire, nous réduisons nos dépenses — et je remercie encore nos agents —, non pas en supprimant les services, mais en les poursuivant. Le service public est une obligation et notre devoir, au même titre que tous les autres services annexes que nous offrons aux Draveillois et nous voulons poursuivre cela. Néanmoins, il nous incombe de fournir des efforts pour limiter nos dépenses et éviter le recourt à l'emprunt. Nous devons également trouver des recettes complémentaires. À la clôture de cet exercice, j'estime sain et indispensable d'établir un ROB, nous devons trouver ces recettes complémentaires. Aujourd'hui, nous n'avons plus beaucoup de leviers, nous devons réviser notre taux foncier bâti. Aujourd'hui, il est de 35,76 % en 2023, alors que la moyenne nationale est de 39,52 %. En revanche, si nous le révisons — nous n'avons pas le choix —, nous devons être modérés. Nous sommes conscients de la situation de nos concitoyens, nous connaissons également la situation de notre pays et l'objectif n'est certainement pas d'enrichir les caisses de la ville, mais de poursuivre nos investissements et d'être dans ce cercle vertueux que nous avons toujours eu à mener. Merci.

M. GUIGNARD. — C'est une intervention à deux voix, je vais commencer.

C'est un document très riche qui nous est présenté ce soir, c'est l'occasion de féliciter les agents de la ville qui l'ont rédigé.

Parmi tous les chiffres de ce rapport, il s'agit d'être particulièrement attentif à l'évolution de la "capacité de désendettement".

Ce ratio répond à la question suivante : En combien d'années d'exercices budgétaires la collectivité peut-elle rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre l'intégralité de son épargne brute ? C'est un indicateur de synthèse.

Pour notre ville, la "capacité de désendettement" est passée d'une moyenne de 6,3 pour les années 2018 à 2020, à une moyenne de 11,5 pour les années 2021 à 2022.

C'est justement l'augmentation rapide de cet indicateur qui pose problème.

J'alerte donc les élus municipaux et les Draveillois sur la nécessité de bien contrôler cet indicateur.

Ce DOB est aussi l'occasion de rappeler que nous devons rémunérer correctement les agents de la ville et leur proposer des emplois non précaires. Les grèves de ce début d'année vous ont rappelé ce principe élémentaire.

Nous devons aussi organiser des services publics satisfaisants pour les habitants, ce qui n'est plus du tout le cas depuis de nombreux mois pour l'accueil périscolaire.

Pour nos investissements il faut aussi savoir choisir des projets à forte efficacité énergétique qui feront baisser nos factures d'énergies et prendre en compte le changement climatique dans chacune des décisions prises. Il faut rapidement adapter notre commune aux bouleversements à venir.

Nous allons maintenant détailler certains points du PPI que vous nous présentez ce soir.

1. SÉCURITÉ

Toujours pas de rapport sur le bilan de la vidéoprotection pour cette dépense annuelle de 250 K€.

2. TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, DEV. DURABLE ET PLAN CYCLABLE

- Sur les plantations à réaliser, il faudrait aller plus loin que le remplacement des arbres dangereux, on connaît le bénéfice qu'apporte les arbres de la ville, un effort doit être fait.
- Le plan cyclable est insuffisant, on se limite à la ligne V7 du schéma régional et d'un itinéraire du schéma communautaire à partir de Mainville. On ne répond pas suffisamment aux attentes des cyclistes Draveillois.

Pour rappel, la ville de Draveil a été classée "G" = très défavorable par le baromètre des villes Cyclable en 2021, et comme rien n'a été fait depuis, ça n'a pas pu s'améliorer !

3. CADRE DE VIE

- Dans le chapitre Enfance et Handicap pour un investissement total de 915k€, il n'y a que 95 K€ pour les jeux. Le parking n'a rien à voir avec l'Enfance et le handicap, l'affichage de vos intentions doit être plus transparent.
- Ne constatons que vous prévoyez de nombreux travaux de voirie en année pré-électorales, pour nous les efforts doivent être plus constants pour que chaque Draveillois ait un espace public correctement aménagé et entretenu.
- Sur le quartier des Mazières, vous englobez dans la même ligne d'investissement de presque 2 millions d'euros, la création d'un centre social et l'Ecole Municipale d'Arts Plastiques.

Quelle est la répartition de l'investissement ?

Quelles sont les recettes pour chacun de ces sujets ?

Je rappelle que le quartier des Mazières est Quartier prioritaire Politique de la Ville depuis le 01 janvier 2024 ce qui nous permettra d'obtenir de meilleures subventions.

D'autre part concernant l'incendie de l'EMAP, l'assurance viendra aider à restaurer le bâtiment. Là encore pas assez de transparence dans votre présentation.

D'une manière générale, pour nous la politique municipale à mettre en place devrait s'articuler autour de 3 axes :

- La Démocratie et la participation citoyenne afin que les citoyens s'emparent des sujets qui les concernent,
- L'Écologie et la prise en compte des effets du changement climatique car nous le devons aux générations futures
- L'action sociale et la solidarité pour que chacun puisse vivre dans de bonnes conditions et dans une société la plus apaisée possible. »

M. DAMERVAL. — Sur la rénovation thermique et la réhabilitation des écoles, l'investissement est de 3,5 millions €, répartis sur 2 ans, concentré sur l'école St Exupéry. Après déduction des aides du département et de l'Etat, le solde financé par la Ville n'est que de 1 million €.

Sur ce point en particulier, nous souhaiterions connaître les raisons du choix de St Exupéry et où en est la rénovation thermique sur les autres écoles.

Les autres dépenses d'investissements représentent au total 425 000 € sur les 3 années 2024-2025-2026.

Sur 3 ans, c'est donc en moyenne moins de 500 000 € par an que dépense la ville pour les investissements sur les structures enfance et jeunesse.

La désimperméabilisation des cours d'école, présentée dans le volet 3, ne remonte que faiblement la moyenne.

C'est un effort qui reste faible pour un service public qui concerne environ 3000 enfants à l'école chaque jour à Draveil et pour environ 1000 enfants de moins de 3 ans sur la commune.

A noter que le nouvel espace jeunesse dans le quartier des Bergeries est quant à lui un investissement pris en charge intégralement par la Communauté d'agglomération (800 000 €).

Contexte Financier et Défis

Le rapport commence par mettre en évidence les difficultés économiques exacerbées par la crise sanitaire et une inflation élevée, affectant directement les finances de la ville. L'augmentation des coûts, notamment énergétiques, et les revalorisations salariales dans la fonction publique ont imposé des contraintes financières sévères. Ces défis ne sont pas uniques à Draveil mais reflètent une tendance plus large affectant les collectivités locales en France. La réponse de la ville, consistant à ajuster ses dépenses opérationnelles, semble vaine par manque d'exploration plus approfondie d'options pour augmenter les revenus, d'économies supplémentaires ou de mutualisation au niveau communautaire.

Stratégies d'Autofinancement et d'Investissement

La ville a connu une diminution de son épargne brute, mettant en péril sa capacité à financer les investissements et à gérer sa dette. Malgré une communication habile de la ville faisant accroire un doublement des dépenses d'investissement en 2021-2023 par rapport à 2018-2020, comparant une fin de mandat à une période de massacre de la biodiversité subventionnée par un fond bénéficiant d'un bonus environnemental. Cette approche hypocrite sans planification financière soulève des questions sur la durabilité à long terme de cette stratégie, notamment en termes de dette.

Ajustements Fiscaux et Stratégies Financières

L'augmentation du taux de taxe foncière pour limiter l'impact de la croissance des dépenses est une mesure sournoise aux contraintes financières. Bien que cette stratégie puisse être nécessaire à court terme, elle soulève des préoccupations sur la charge fiscale imposée aux résidents et la compétitivité de la ville en dégradant de manière continue le service public. Une analyse plus approfondie des implications de cette stratégie et de ses alternatives serait bénéfique.

Mesures Concernant les Coûts Énergétiques

La mise en œuvre de la "garantie 280" est un exemple de mesure proactive pour contrôler les coûts énergétiques. Cependant, compte tenu de la volatilité du marché de l'énergie, il serait judicieux pour la ville de considérer de véritables investissements à long terme dans l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables pour réduire sa dépendance aux fluctuations des prix.

Investissement dans les Services Communautaires et l'Infrastructure

L'accent mis sur l'investissement dans les services communautaires et l'infrastructure est anachronique et lointain des intérêts quotidiens des usagers. Étant donné les contraintes budgétaires, une évaluation rigoureuse de la rentabilité et des priorités de ces investissements est essentielle pour assurer qu'ils génèrent la valeur maximale pour les citoyens.

Conclusion

Le ROB de Draveil pour 2024 reflète une gestion passive face à des défis financiers, sociaux et environnementaux importants. Une approche plus stratégique et diversifiée pour renforcer les finances de la ville, incluant une mutualisation des dépenses et de meilleurs investissements, pourrait améliorer la durabilité à long terme de sa situation financière. Une communication claire avec les citoyens sur les défis financiers, sociaux et environnementaux et les stratégies adoptées est également cruciale pour maintenir la confiance et le soutien de la communauté.

M. ROUSSET. — Il est vrai que nous avons eu deux interventions radicalement différentes.

D'abord, Monsieur Guignard, nous nous rejoignons sur un certain nombre de points et je vous en remercie. Oui, nous devons maîtriser notre taux d'épargne, c'est important, et nous devons poursuivre notre mission de service public important aussi. Vous avez évoqué l'accueil périscolaire, il demeure une priorité pour la Ville et nous continuons à investir. Je tiens à rappeler que l'accueil périscolaire connaît de vraies difficultés de recrutement, qui ne concerne pas que Draveil, cela concerne toute la France, 30 000 animateurs en recherche. Chacun sa vision, mais nous assurons le service public. Oui, nous allons nous adapter aux évolutions climatiques. Nous ne le faisons pas, parce que nous y sommes contraints — comme je l'ai entendu après —, nous le faisons déjà auparavant. Je me tourne vers la directrice des services techniques, concernant l'éclairage, heureusement que nous l'avions anticipé, car une économie de 11 % a été réalisée si je ne me trompe pas. Pourtant, nous n'avons aucune obligation à ce propos. C'était déjà notre volonté d'agir en ce sens. Lorsque je parle de maîtriser nos dépenses, cela en fait partie.

Concernant le bilan annuel de la vidéoprotection, je suis persuadé d'une chose, nous ne serons jamais d'accord. Nous avons deux visions politiques des choses. Vous êtes contre la vidéosurveillance, nous et Monsieur le Maire

notamment y sommes favorables. Notre service de Police municipale travaille beaucoup avec la Police nationale et au vu du nombre de requêtes demandées — par la justice ou par la Police nationale —, je vous assure qu'elle est véritablement utile. Nous faisons la différence entre votre politique où tout le monde est gentil, tout est beau et celle que nous devons mener où nous devons nous adapter.

Concernant le plan vélo, là encore, nous avons une vision très différente...

M. GUIGNARD. — Il y a peu d'investissements.

M. ROUSSET. — Au regard des investissements que nous réalisons cette année, c'est très important. Quand je constate les investissements qui seront faits pour le pont par le département à notre demande et qui a été largement plébiscité par les Draveillois, je ne pense pas que l'on puisse dire que c'est peu au vu du montant des travaux. Une fois de plus, il s'agit d'une grosse différence entre votre perception d'affirmer que c'est peu et notre perception.

Monsieur Guignard, lorsque l'on voit « Enfance et handicap – 915 000 € », non ce n'est pas tout à fait cela. Le jardin pour enfants coûte environ 100 000 €, mais pour sa mise en place, on désimperméabilise le parking. Ce dernier est au service des parents, du quartier, il est un service quotidien. Lorsque vous vous rendez dans cette école le matin, s'il n'y a pas ce parking, ce serait catastrophique. Nous avons décidé de réaliser ce parking près de l'école, aussi à la demande des parents. Ils ne viennent pas tous à pied ou à vélo. Certains viennent déposer en voiture les enfants et repartent. L'investissement est lié au parking, au jardin d'enfants, mais également à un reboisement autour. C'est véritablement un projet pour le quartier et qui sera plébiscité.

Pour les Mazières, nous bénéficierons d'aides par les QPV, mais je l'ignore encore. Je rappelle que l'état édicte les règles en matière de QPV, l'état fait des protections, mais il est assez pingre. La région et le département aident. Aujourd'hui, nous prévoyons la création d'un centre social et d'un pôle jeunesse et bien avant les QPV. L'EMAP est un autre sujet. Dans ce quartier, que pouvons-nous faire de ce bâtiment ? C'est très important. Nous bénéficierons d'une indemnité d'assurance pour le bâtiment qui a brûlé et elle sera dédiée à l'aménagement de ces 300 m² qui seront au service du quartier des Mazières. Je ne suis pas en mesure de vous dire aujourd'hui ce que nous récupérerons des QPV et si cela interviendra dans le financement de ce bâtiment. Un ROB, je tiens à le rappeler, fixe les grandes bases et nous ne sommes pas sur des lignes précises comme dans un budget.

Monsieur Damerval, vous avez une vision très politicienne. La « Pravda », rien ne vous oblige à lire ce journal. En tout cas, le VAD — je ne resterai pas sur ce sujet, car ce n'est pas le sujet

— est attendu et utile en termes d'informations pour les Draveillois. Ce n'est pas une « Pravda » comme vous le dites, et surtout, quand je vois la manière dont sont gérées les villes par les écologistes en termes d'augmentation d'impôts (*soupir*), il faut faire très attention. Et en terme participatif, d'ouverture, de démocratie, on ne peut pas dire que ce soit idéal. Ce n'est pas notre sujet.

Pour en revenir à notre ville, nous avons une lecture très différente du ROB et très différente de ce que nous proposons aux Draveillois. Je le répète, vous n'avez pas été élus, nous n'appliquons effectivement pas votre programme. Nous appliquons le programme pour lequel nous avons été élus au premier tour, nous nous y sommes engagés. Le sujet est de s'adapter — aux finances, au climat... — et nous n'en avons pas le choix. La loi ne nous y contraint pas, même si elle est présente pour faire évoluer les collectivités. Dès lors, il faut suivre en termes d'investissements et de rentabilité. Ce n'est pas simple, nous la Ville, nous poursuivons la ligne de conduite que nous nous sommes fixés pour que nos finances restent saines. Nous avons subi beaucoup de choses et il faut rectifier et nous devons poursuivre ces investissements au service des Draveillois. Vous affirmez que nous investissons peu dans l'enfance et nous demandez pourquoi St-Exupéry. La raison est simple, ce groupe scolaire est très grand, les enfants des Bergeries ont aussi le droit que l'on s'occupe de leur école, donc nous allons rénover complètement le bâtiment.

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'orientations budgétaires (ROB) Ville 2024 et de la tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) Ville 2024.

DCM 24-03-012 Rapport d'orientations budgétaires ZAC Centre-Ville 2024

M. le Maire donne la parole à M. ROUSSET

M. ROUSSET rappelle qu'il s'agit du dernier budget annexe de la ZAC et qu'il concerne des aménagements à hauteur de 66 588 €.

M. GUIGNARD dit que son groupe aurait aimé savoir où en est l'occupation des locaux commerciaux, car il est vrai que l'on n'observe pas beaucoup d'installations ou peut-être pas autant que l'on souhaiterait.

M. GUIN. Les choses avancent, Monsieur Guignard. Je rappelle que la ZAC a mis 10 ans à sortir de terre et nous pouvons estimer que si en fin d'année ou début d'année prochaine, nous avons tous nos commerces, ce sera déjà très satisfaisant.

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'orientations budgétaires (ROB) ZAC Centre- ville 2024 et de la tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) ZAC Centre-ville 2024.

DCM 24-03-013 Garantie d'emprunt BATIGERE HABITAT, 252-254 boulevard Henri Barbusse, 91210 DRAVEIL

M. le Maire donne la parole à M. ROUSSET

M. ROUSSET. — Nous devons apporter une modification à la délibération du précédent Conseil municipal concernant les garanties d'emprunt de BATIGERE. La fois précédente, dans la garantie, nous avons inclus trois logements sociaux et trois Logements Locatifs Intermédiaires (LLI), or il faut retirer les trois LLI.

Approuvée à l'unanimité,

Pour : 33

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 24-03-014 Rapport égalité Femmes-Hommes

M. le Maire donne la parole à M. ROUSSET

M. ROUSSET. — Comme chaque année, nous vous présentons le rapport à l'égalité professionnelle auprès des hommes et des femmes. Nous avons réalisé un focus sur notre Ville et surtout sur nos agents. Au 1^{er} janvier 2024, la Ville compte 574 agents permanents. Comme dans de nombreuses collectivités territoriales, celles-ci comptent davantage de femmes que d'hommes du fait des métiers. Nous avons une représentation de 74 % de femmes et de 26 % d'hommes. En revanche, ce qu'il est important d'observer dans le cadre des agents permanents, c'est la représentation hommes-femmes au regard des postes occupés de catégorie A, B et C : nous observons en catégorie A, 34 femmes pour 4 hommes ; de nombreux emplois de catégorie C sont occupés par des femmes — représentés par tous les emplois dans les écoles —. Concernant la représentativité des femmes au sein des postes de direction, sur six postes de direction fonctionnelle, cinq sont occupés par des femmes. Quant à la répartition par tranches d'âge, le personnel entre 50 et 54 ans est majoritaire dans nos effectifs et il s'agit principalement de femmes et largement de catégorie C.

Le Conseil municipal prend acte du rapport égalité Femmes-Hommes.

DCM 24-03-015 Labellisation du Service Information Jeunesse

M. le Maire donne la parole à M. BARRANCO

M. BARRANCO. — Dans le cadre de la politique municipale et les services pour la jeunesse, il a été mis en place une structure Information Jeunesse qui bénéficie du Label Information Jeunesse depuis décembre 2020.

Le SIJ est situé au rez-de-chaussée du Café cultures. Le Label dont a bénéficié la Ville durant trois ans est arrivé à échéance. Pour cette raison, nous demandons le renouvellement du Label.

Je voudrais aussi remercier Monsieur le Maire, puisque dans le cadre du ROB, 50 000 € seront dédiés au service jeunesse. De plus, nous récupérerons un local du Café cultures qui deviendra le point central du Service Information Jeunesse.

Monsieur le Maire. — Effectivement, comme l'a dit Monsieur Barranco, nous avons négocié avec l'Agglomération afin de récupérer des locaux du Café cultures pour développer ce pôle jeunesse. Nous devrions récupérer les locaux au mois de juin qui nous permettra le pôle jeunesse.

Approuvée à l'unanimité,

Pour : 33

Abstention : 0

Contre : 0

Départ de M. Barranco

DCM 24-03-016 Approbation de la Charte informatique à destination des enseignants

M. le Maire donne la parole à M. PHILIPPE

M. PHILIPPE rappelle que la commune a équipé sur l'année 2022-2023, 42 classes élémentaires de

vidéoprojecteurs et d'ordinateurs portables. Une Charte va être mise en place pour définir des règles.
M. PHILIPPE fait la lecture du document.

Approuvée à l'unanimité,

Pour : 33

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 24-03-017 Marché de Noël : modification du tarif forfaitaire au titre de la redevance d'occupation du domaine public, du règlement intérieur et actualisation du bulletin d'inscription

M. le Maire donne la parole à M. GUIN

M. GUIN. — Le tarif forfaitaire au titre de la redevance du domaine public était fixé à 30 € par exposant pour les deux jours. N'ayant subi aucune augmentation depuis 2008, il avait été augmenté, en 2022 à 50 € pour les deux jours. En 2023, le tarif avait de nouveau été augmenté à 75 € pour les deux jours, en raison d'un accroissement significatif des demandes d'exposants, d'animations, de l'augmentation des tarifs des prestataires et de la nécessité de répercuter ces augmentations. Considérant l'accroissement de ces charges de fonctionnement et de la nécessité de répercuter cette hausse sur la redevance d'occupation du domaine public dans le cadre du marché de Noël, nous vous soumettons un nouveau tarif forfaitaire de 100 € pour les deux jours, soit une augmentation de 25 €.

Approuvée à l'unanimité,

Pour : 29

Abstention : 4 M. GUIGNARD (pouvoir de Mme BOERI-CHARLES), M. DAMERVAL, Mme BELLAY

Contre : 0

DCM 24-03-018 Marché des créateurs : modification du tarif forfaitaire au titre de la redevance d'occupation du domaine public, du règlement intérieur et actualisation du bulletin d'inscription

M. le Maire donne la parole à Mme JOURDANNEAU-FORT

Mme JOURDANNEAU-FORT. — Depuis 2015, le tarif forfaitaire est fixé à 40 €. Nous voudrions revoir un tarif à 60 € forfaitaire la journée, soit une augmentation de 20 €. Cette hausse s'explique par le fait que nous avons amené une dimension supérieure à cette manifestation. De plus, nous souhaiterions modifier le règlement intérieur puisque nous voudrions ajouter une présence associative afin de soutenir les associations draveilloises qui leur permettraient de vendre et donc d'augmenter leur recette.

M. DAMERVAL indique que son groupe va s'abstenir.

Approuvée à l'unanimité,

Pour : 29

Abstention : 4 M. GUIGNARD (pouvoir de Mme BOERI-CHARLES), M. DAMERVAL, Mme BELLAY

Contre : 0

DCM 24-03-019 Prêt de salles communales aux associations à titre gracieux

M. le Maire donne la parole à Mme JOURDANNEAU-FORT

Mme JOURDANNEAU-FORT. — Comme à chaque conseil municipal, il est proposé d'autoriser le prêt de salle à la liste des associations qui a été communiquée.

Approuvée à l'unanimité,

Pour : 33

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 24-03-020 Prêt de salle aux associations exposant au Château de Villiers à titre gracieux

M. le Maire donne la parole à Mme JOURDANNEAU-FORT

Mme JOURDANNEAU-FORT. — Dans la même logique, il est proposé le prêt de la salle d'exposition du Château de Villiers à quatre associations.

Monsieur le Maire précise que lorsqu'il est mis à disposition à titre gracieux le Château de Villiers, cela coûte de l'argent à la commune au niveau de l'énergie et du personnel.

Approuvée à l'unanimité,

Pour : 33

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 24-03-021 Modification du règlement intérieur de l'École Municipale d'Arts Plastiques (EMAP) année scolaire 2024-2025

M. le Maire donne la parole à Mme JOURDANNEAU-FORT

Mme JOURDANNEAU-FORT. — Nous apportons une modification dans le but de rendre les disciplines accessibles à un plus grand nombre. En effet, nous proposons de ne plus pouvoir s'inscrire à la fois à la céramique et à la sculpture adultes. Ces deux disciplines sont très coûteuses et avec une très longue file d'attente. En conséquence, pour permettre un accès au plus grand nombre de personnes, nous proposons de supprimer la possibilité de ses doublons, cependant, je précise que les doublons sur les autres cours restent possibles.

Approuvée à l'unanimité,

Pour : 33

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 24-03-022 Prêt de salles communales aux associations à titre gracieux (service des sports)

M. le Maire donne la parole à Mme JOURDANNEAU-FORT

Mme JOURDANNEAU-FORT dit que c'est un prêt de salles à titre gracieux à trois associations sportives, mais payant pour la collectivité. Elle rappelle que le personnel, la sécurité, le chauffage, l'électricité et l'eau sont payants.

Approuvée à l'unanimité,

Pour : 33

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 24-03-023 Fixation des tarifs des frais de fourrière pour automobile

Monsieur le Maire. — Ces tarifs concernent l'enlèvement des véhicules. Cela augmentera, donc vous n'y serez pas favorables.

Lecture du document.

Monsieur Damerval, souhaitez-vous la parole ?

M. DAMERVAL. — Ce qui vient de se produire sur la question de la gratuité est assez affligeant, alors que vous annoncez des hausses d'impôts sur deux années de suite. Venir nous dire que notre faute est engagée. Pour cette délibération, ce n'est pas gratuit, mais nous voterons toutefois pour. Nous savons que des coûts sont associés, mais nous connaissons aussi les bénéfices apportés par les associations auxquelles nous prêtons les salles. Derrière chaque coût, nous sommes capables aujourd'hui de mettre un bénéfice pour la société de manière globale et de raisonner en termes d'intérêt général. Oui, nous avons à cœur le service public, oui, nous avons à cœur de défendre le patrimoine, oui, nous avons à cœur de défendre le domaine public et, oui, lorsqu'il y a des dépenses nous sommes capables d'y attribuer en face une recette et un intérêt pour la collectivité et non pas pour défendre des modèles qui sont archaïques et passésistes. Nos avis et nos conceptions divergent. Nous ne sommes pas contre l'impôt, mais il doit être justifié et bien dépensé. Oui, nous sommes pour la mutualisation, oui, nous sommes pour travailler avec la communauté d'agglomération, oui, nous sommes pour des services mutualisés avec la communauté d'agglomération pour réduire nos coûts et, oui, nous avons un modèle qui est totalement différent, mais nous l'assumons totalement. Vous pouvez essayer d'en rire autant que vous voulez sur la question « c'est gratuit, donc vous êtes pour ». Je le répète, nous sommes pour un service public et le service public est le service de ceux qui n'ont pas forcément les moyens d'avoir accès à certains services et c'est pour cela que nous sommes pour le service public.

M. BATTESTI. — Ce n'est pas une remise en cause du service public.

Monsieur le Maire. — Je vous rappelle que quand on retire un véhicule, c'est les trois quarts du temps à la demande d'une personne. J'espère que si, un jour, quelqu'un stationne devant chez vous, vous n'appellerez pas, car vous savez qu'il va payer. Vous garderez alors la voiture devant chez vous et vous ne sortirez pas.

M. BATTESTI. — Je n'ai pas entendu une personne au sein de l'équipe municipale remettre en cause le service public. Cela ne devrait pas sortir de votre bouche. Je reviens sur le principe de la vidéosurveillance. J'ai la chance de connaître des personnes qui font partie des forces de l'ordre, ils sont en souffrance complète. La vidéosurveillance est un outil pour les accompagner, les aider et sécuriser nos citoyens quand ils se promènent dans la rue avec poussette ou sans poussette. Cela leur permet d'intervenir peut-être après coup, mais en tout cas, leur permettre d'essayer de trouver ces gentils garçons ou gentilles filles qui commettent des exactions. Je suis le premier à payer et je suis heureux de payer des impôts rien que pour cela. La vie d'un enfant qui disparaît, si on peut le retrouver grâce à la vidéosurveillance, cela me convient parfaitement. Maintenant, si vous êtes contre, il va falloir assumer le principe, monsieur Guignard. Je vous communique une information : j'ai favorisé des drones sur l'île de loisirs qui pourra solliciter la Ville Draveil en cas de disparition d'enfant. J'espère que vous abonderez et félicitez. Je voudrais avoir, Monsieur Guignard, cela me tient vraiment à cœur, votre réponse sur le sujet, sur une disparition d'un enfant, l'agression d'un élu.

Monsieur le Maire. — Merci Monsieur Battesti.

M. DAMERVAL. — Vous nous avez interpellés, donc j'aimerais apporter une réponse concernant la vidéoprotection et vidéosurveillance qui sont deux choses distinctes.

M. BATTESTI. — (*Hors micro*) Je ne m'adressais pas à vous, mais à votre voisin — Monsieur Guignard —.

M. DAMERVAL. — Nous partons d'un principe qui est celui de la réalité. Ce principe de réalité est votre appartenance à une majorité, qui entre 2007 et 2012, a soutenu Nicolas Sarkozy qui en contrepartie de la vidéoprotection a réduit le nombre de policiers et de gendarmes. Nous sommes pour davantage de « bleu » dans la Ville, nous sommes pour plus d'humains, nous sommes pour des personnes capables d'avoir un discernement, ce qui est le cas de nos forces de l'ordre. Nous remercions toujours les forces de l'ordre de leur action dans le cadre républicain. Oui, nous sommes favorables à une politique de sécurité et elle peut s'accompagner de vidéosurveillance. Toutefois, elle a deux inconvénients majeurs :

- à partir du moment où il y a de la vidéosurveillance, on considère qu'il y a moins besoin de force de l'ordre ;
- elle déplace les actes commis. En effet, lorsque vous connaissez l'emplacement de la caméra, vous avez des délits qui sont commis ailleurs et vous avez un déplacement des délits commis. Il est quand même hors de questions que nous soyons couverts à 100 % de caméras de vidéosurveillance, c'est aussi un principe de liberté qui doit s'appliquer sur notre territoire et les libertés fondamentales et de liberté civile sont aussi...

Approuvée à l'unanimité,

Pour : 33

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 24-03-024 Tarification séjour au ski à La Toussuire

M. le Maire donne la parole à Mme HIDRI

Mme HIDRI rappelle que la délibération a trait à la tarification d'un séjour au ski à La Toussuire. Il s'agit de permettre à 14 jeunes âgés de 12 à 15 ans du quartier des Mazières de partir au ski du 6 au 13 avril prochains. Une subvention de la CAF a été demandée, à hauteur de 2 500 €. De plus, la Ville s'engage également à hauteur de 6 900 €. Il est proposé de fixer la tarification à hauteur de 200 € par participant.

Mme BELLAY. — Bonsoir, je souhaiterais poser des questions, déjà posées l'année dernière. Pourquoi ne pas moduler le tarif pour les familles par le quotient familial ? Pourquoi seulement 14 enfants concernés et comment sont-ils choisis ?

Mme HIDRI. — Le système d'inscription est très transparent. Les enfants sont inscrits à la maison de quartier. Une information est publiée grâce à des affiches et une campagne de mailing. Les enfants sont choisis en fonction du moment où ils s'inscrivent. Ils ne sont pas choisis au hasard, nous sommes très précautionneux sur ce sujet.

Concernant la modulation par le quotient familial, la Ville s'engage très fortement en donnant quasiment 7000 €. Au vu du coût du séjour, le reste à charge de 200 € pour les familles est très faible. Les services du CCAS sont toujours présents en cas de vraies difficultés, mais c'est déjà un tarif très bas.

Quant au nombre de participants, on souhaiterait toujours faire plus. Toutefois, il faut avoir conscience que les 14 jeunes seront encadrés par quatre animateurs et le coût est important. Les règles d'encadrement sont très strictes à respecter et nous sommes donc au maximum des capacités. D'autres actions suivront, d'autres choses sont prévues pour continuer à faire vivre nos quartiers populaires et pas uniquement sur ce type d'actions.

Approuvée à l'unanimité,

Pour : 33

Abstention : 0

Contre : 0

Question 1 lue par Mme BELLAY. — Les Draveillois nous demandent régulièrement où en sont les travaux du cinéma ? Quand l'ouverture est-elle prévue ? Merci de bien vouloir nous expliquer le retard et de nous donner des éléments de réponses.

Réponse Mme JOURDANNEAU-FORT. — Draveil attend l'ouverture du cinéma avec impatience. Je vous rappelle qu'il s'agit d'une opération entre un acteur privé - Paris jardin, à qui les bâtiments de 1 740 appartennent — et un second acteur privé - le futur exploitant du cinéma. La Ville joue un rôle de médiateur pour parvenir à des accords. L'affaire a été menée à bien, mais certains devis et expertises ont dû être révisés au fur et à mesure de l'avancée des travaux. En effet, de nombreuses difficultés sont apparues, le bâtiment étant très ancien. Ensuite, il a fallu gérer la répartition entre ce qui incombe au propriétaire et ce qui incombe au futur exploitant du cinéma.

Nous tenons à remercier Paris Jardins qui a fourni d'énormes efforts et nous les remercions pour la prise en charge de certains travaux très importants du bâtiment. La date prévisionnelle d'ouverture est maintenue pour la fin du mois de novembre.

Les efforts portent également sur des attachements de paiement de loyers qui ont été reportés à la fin de l'année, date d'ouverture du cinéma. Voici de bonnes nouvelles concernant le centre-ville qui sera animé d'un beau cinéma.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Damerval s'il souhaite maintenir la motion ?

M. DAMERVAL. — J'ai reçu votre proposition de motion, puis son retrait. Pourquoi la retirez- vous ?

Monsieur le Maire. — Nous aurons une réunion dans la semaine sur ce dossier, donc nous patientons.

Mme HIDRI. — Nous avons été informés de la tenue d'une réunion de concertation lundi prochain qui concernera les élus de l'Essonne. Au vu de ces nouveautés et de cette réunion de concertation très importante, il serait donc malvenu de voter cette motion de façon prématurée. De plus, vous savez que le schéma régional qui devait être adopté, il y a un certain temps, a été repoussé pour permettre cette réunion de concertation.

M. DAMERVAL. — J'en ai une lecture totalement différente. J'ai effectivement découvert dans la presse la programmation de cette réunion. Cette semaine, après un grave accident du RER C, avec une fermeture de plus de six heures, les services SNCF ont totalement déraillé. En effet, fermer les gares alors qu'il y a des personnes dans les tunnels, nous n'avions jamais vu cela. Nous sommes parvenus à un niveau jamais atteint sur la question du RER C. Les problèmes du RER C, cumulés aux travaux récurrents sur le RER D — qui sont nécessaires — participent à la dégradation des transports. Avoir les derniers trains à 22 h 30 à Juvisy nous prive de 2 h 30 par rapport au reste de la population francilienne. Si l'on cumule cela avec le retard de l'arrivée du T7 à Juvisy et les dysfonctionnements du T12, une ségrégation est en train de se créer. Il est grand temps d'interpeller Ile-de-France Mobilités et pas uniquement sur le schéma du RER C. Aujourd'hui, il faut que le territoire puisse continuer à vivre, à avoir une vie sociale, à aller travailler, car c'est cela le plus important. Il faut avoir également des transports scolaires performants. Dans le même article de presse où l'on annonçait cette réunion de lundi, on affirme que la seule solution est le débranchement.

Mme HIDRI. — Que les choses soient claires, nous nous préoccupons fondamentalement des usagers et du bien-être des Draveillois, je pense me prononcer au nom de tous. Il est regrettable que le type d'incident survenu la semaine dernière ait eu lieu. Nous sommes les premiers à le regretter. Nous sommes les premiers au côté des usagers draveillois, de ceux qui subissent les problèmes sur les différentes lignes dus notamment au réseau SNCF, aux retards des constructeurs. Nous défendons nos usagers. Monsieur le Maire, je parle sous votre contrôle, nous n'avons pas la volonté de renoncer à une motion constructive pour les usagers draveillois, mais au vu des dernières informations, il nous paraît plus judicieux d'attendre la tenue de cette réunion. Nous souhaitons faire avancer les choses, améliorer la vie de nos citoyens concernant les transports en participant aux réunions de concertation, pour ensuite construire une motion dans l'intérêt des Draveillois et plus généralement des Franciliens.

Monsieur le Maire. — Présentez votre motion et nous la voterons ensuite.

M. DAMERVAL. — L'ayant déjà lue en Conseil municipal, je ne la relirai pas. Vous la voterez ou non, libre à vous.

Nous défendons réellement les usagers des transports en commun. Aujourd'hui, ne pas prendre ses responsabilités et ne pas voter de motion en ce sens avant la tenue du CA Île-de-France Mobilités, le 3 avril, c'est ne pas soucier des usagers.

Mme HIDRI. — J'apporte une dernière précision. La motion du 29 février n'a pas été présentée avant le vote du schéma directeur. Nous attendons la réunion de lundi.

M. DAMERVAL. — (*Hors micro*) Il n'y avait pas eu de Conseil municipal.

Mme HIDRI. — Nous serons toujours du côté des usagers draveillois, c'est une certitude. Nous sommes favorables à une amélioration du RER C et également du RER D.

Monsieur le Maire. — Je vous remercie. Passons au vote de la motion de Draveil Transition Démocratique, Ecologique et Sociale.

Motion rejetée à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 4 M. GUIGNARD (pouvoir de Mme BOERI-CHARLES), M. DAMERVAL, Mme BELLAY

Abstention : 2 M. BOUILLET (pouvoir de M. CHARDONNET)

Contre : 27

M. le Maire remercie les membres de l'assemblée et clôt la séance.
La séance du Conseil est levée à 21h05.

Mme TZAREWSKY
Secrétaire de séance



M. PRIVAT Richard
Maire de Draveil



